

Chapitre III : LES OUVRAGES D'ART ET LES CHEMINS DÉTOURNÉS^(*)

Les passages inférieurs (PI)

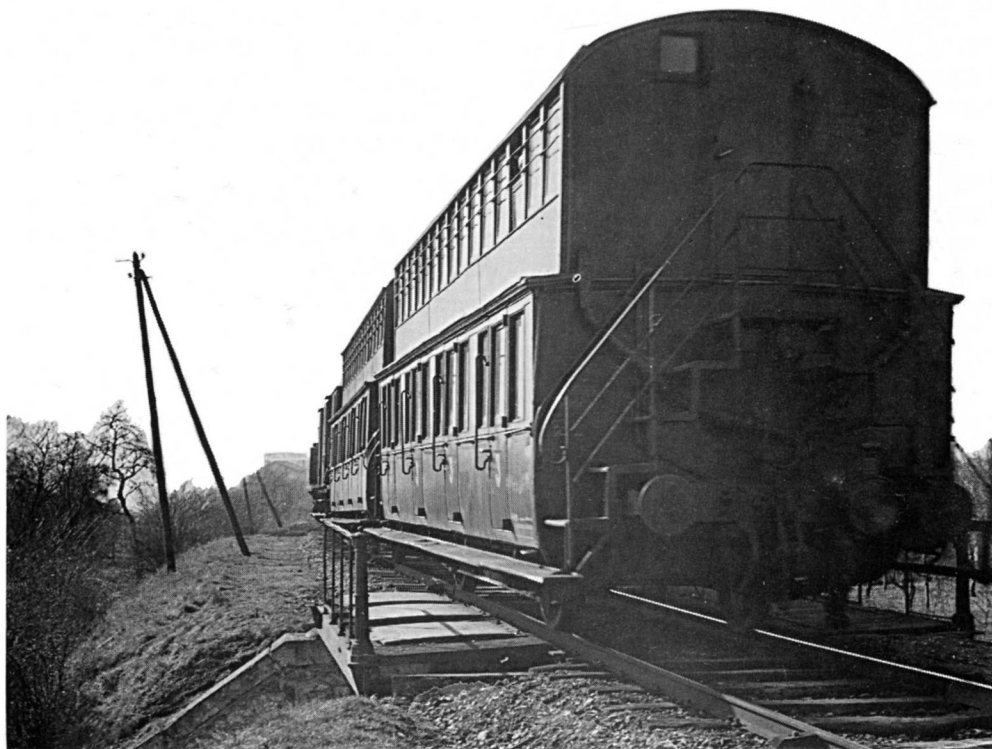
Sur la douzaine de voies de terre interceptées par la ligne, seulement deux seront franchies en passant au-dessus, la voie de terre se trouvant par conséquent inférieure à la voie ferrée. Un troisième PI viendra s'y ajouter ultérieurement.

Le PI de la Fosse-aux-Moines

Le chemin de la Fosse-aux-Moines, qui relie Soisy au bas-Montmorency, mesure en moyenne 4,90 mètres de largeur. Son franchissement, au PK 1,220, se fait sur un pont dont l'ouverture n'excède pas 4,00 mètres, pour une hauteur de 4,30 mètres ; les culées et les murs en aile de retour sont en maçonnerie de moellons. Le tablier est constitué de poutres métalliques. Un garde-corps métallique protège le passage des cantonniers. Par contre, le platelage en bois s'avère très rudimentaire.

Le PI du sentier de la Fontaine-Saint-Paul

La voie, au PK 2,362, intercepte le sentier pentu de la Fontaine-Saint-Paul qui relie les Quatre Sous au quartier de Jaigny. La forte déclivité de ce chemin pédestre a nécessité sa déviation, sur 26



Le passage inférieur de la Fosse-aux-Moines. Le platelage en bois, plus que rudimentaire, laisse voir le jour. L'exiguïté de l'ouverture du pont, 4,00 mètres, sur un chemin qui en mesure à peine le double, ne posera guère de problème pour la circulation routière essentiellement agricole.

mètres, afin de lui permettre de passer sous la voie en palier.

L'ouverture de ce ponceau est limitée à 2 mètres. Voûtée en arc de cercle, il mesure 2,23 mètres sous clé. Les culées et murs en aile sont à l'origine en maçonnerie

de moellons. La dégradation de cet ouvrage nécessitera une réfection complète. La culée amont sera entièrement refaite en maçonnerie de béton de cailloux, de même que le sommier, le platelage et le tablier.

^(*) Voir la figure en page 153.